Pétition pour le collège
10/11/2017

Nous parents d'élèves de Caudrot, représentants des parents d'élèves nous venons vous interpeller pour nous opposer au projet de redistribution de la carte scolaire concernant les enfants scolarisés au collège.

Contrairement à la décision administrative prise par le préfet au 01/01/2017 le bassin de vie pour la commune de Caudrot est la commune de Langon.
La Commission Départementale de Coopération Intercommunale a préconisé à Mr le Préfet ce découpage.
Il nous semble cohérent que les élèves des cinq communes de Saint Pierre d'Aurillac, Saint Martin de Sescas, Sainte Foy la Longue, Caudrot et Saint Laurent du Plan, soient traités en équité par rapport à la problématique de la carte scolaire.

Le choix qui est proposé pose des problèmes d'organisation et de temps pour les familles dont les enfants seraient susceptibles d'être scolarisés au collège Paul Esquinance de La Réole (activités extrascolaires, rendez vous médicaux, transports…) cf. le bassin de vie des caudrotais étant langonnais.

Nous ne souhaitons pas que les seuls Caudrotais soient victimes d'arrangements locaux d'autant que le projet proposé n'impacte pas de façon significative les effectifs globaux des collèges concernés.

Nous souhaitons maintenir la scolarisation de nos enfants au collège Elise Deroche du PIAN sur Garonne.

NOM	Prénom	Signature